

Tout savoir sur les lettres référencées : 44, 46, 47, 48,49, F

AUGMENTATION DE POINTS

46	Annonce que le permis de conduire dispose à nouveau des 12 points
46D	Récupération du point perdu si aucune nouvelle infraction n'est commise dans le délai de 6 mois ayant entraîné la perte dudit point
46B	Informe de la restitution des points 10 ans après le paiement de l'amende

RECUPERATION DE POINTS

47	Informe du nombre de points récupérés suite à un stage de sensibilisation à la sécurité routière
----	--------------------------------------------------------------------------------------------------

RETRAIT DE POINTS

48	Informe de la commission d'une infraction entraînant la perte de points et renseigne également sur le solde de points
48N	Lettre adressée aux titulaires d'un permis probatoire, elle informe également de l'obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière si l'infraction commise entraîne le retrait de 3 points ou plus
48M	Avertie les conducteurs dont le solde est points est à 6 ou moins de la possibilité d'effectuer un stage de récupération de points
48SI	Invalidation du permis de conduire

RESTITUTION DU PERMIS DE CONDUIRE

44	Annulation administrative du permis de conduire
49N	Injonction de restituer le permis de conduire

SUSPENSION DU PERMIS DE CONDUIRE

1F	Arrêté préfectoral de suspension du permis de conduire hors délai de 72 et 120H
3F	Décision préfectorale de suspension du permis de conduire prise dans le délai de 72 et 120H



DEFI AVOCAT